



**ADOPTION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2025**

**ELECTION DU
PRESIDENT DE
SEANCE**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 AVRIL 2026

page 1

L'an Deux Mille Vingt Six le trente avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 16 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme ARNAUD, Mme AUTRAN-BLANC, M. AUZAS, Mme BOUCHÉ, Mme GIANETTA, Mme LAUNAIRE, Mme VIGLI, M. PONCIN

Représentée:

Mme TIMMERMANS ayant donné pouvoir à Mme AUTRAN-BLANC

Absent excusé :

M. DE SAINT-AUBERT

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette séance comporte notamment l'adoption du compte administratif pour l'exercice 2025, il y a lieu de procéder à l'élection d'un Président de Séance.

Candidature : Madame Laëtitia ARNAUD

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Nommer Madame Laëtitia ARNAUD, Présidente de Séance
- A l'unanimité des membres présents, le vote à lieu à main levée

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 AVRIL 2026 page 2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

➔ **DECIDE** de nommer Madame Laëtitia ARNAUD, Présidente de séance pour les points relatifs au vote du compte administratif pour l'exercice 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**M. Anthony ZILIO,
Président du CCAS,**

**Mme Christiane BOUCHÉ,
Secrétaire de séance,**






